



# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Adhésion à l'association HUB'EST**

|  |
|--|
| <p align="center"><b>BUREAU DU 12 FEVRIER 2024<br/>DELIBERATION N° BD 2024-308</b></p> |
|--|

Le 12 février 2024, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président.

Etaient présents : M. Denis BAUR, M. Roland KLEIN, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient absents / excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Jérôme END, M. Alain PIERROT, M. Jean-Marc REMY, M. Rémy SADOCCO, M. David SUCK, M. Patrick WEITEN.

Délégations de vote :

M. Jean-Bernard BARTHEL donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG

M. Jérôme END donne pouvoir à M. Bernard TREUVELOT

M. Jean-Marc REMY donne pouvoir à M. Frédéric LEVEE

M. Patrick WEITEN donne pouvoir à M. Jean-Luc SACCANI

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Bureau. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

**VU** le rapport n° BR 2024-308 présenté lors du Bureau du 12 février 2024 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

La politique de médiation numérique, lancée fin 2021 par MOSELLE FIBRE, prend aujourd'hui une dimension supplémentaire avec les deux décisions récentes de l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) :

- De nommer MOSELLE FIBRE co-porteur, aux côtés de la Préfecture de Moselle, de la feuille de route France Numérique Ensemble. Ce document stratégique, voulu par le Conseil National de la Refondation, doit définir le projet du territoire mosellan en matière d'inclusion numérique, pour la période 2023-2027, en lien avec l'Etat, les collectivités, les associations et les entreprises. L'objectif premier de cette feuille de route est de rendre visible du citoyen les différentes actions de médiation numérique existantes en Moselle ;
- D'octroyer à MOSELLE FIBRE un poste de Conseiller Numérique Coordinateur, qui sera chargé de coordonner l'action de 47 des 53 conseillers numériques que compte le département (les 6 autres étant coordonnés par l'Eurométropole de Metz).

Dans ce contexte, il est important que MOSELLE FIBRE assoie sa position et s'inscrive parfaitement dans le réseau d'acteurs en place, pour une visibilité régionale et nationale accrue. Un des acteurs majeurs sont les Hubs territoriaux pour un numérique inclusif.

Lors de l'élaboration de la stratégie nationale pour un numérique inclusif, l'absence de structures intermédiaires entre l'échelon national et les structures locales en termes d'inclusion numérique a été constatée. La Banque des Territoires (filiale de la Caisse des Dépôts) et l'ANCT se sont donc unies pour faire émerger les Hubs territoriaux pour un numérique inclusif, structures interdépartementales, ayant pour objectif de :

- Fédérer les écosystèmes de l'inclusion numérique en identifiant les lieux de médiation, les capacités territoriales et l'accessibilité de ces services et l'adéquation de ces besoins avec les moyens du territoire ;
- Accompagner la création ou le renforcement des projets d'inclusion numérique en formant les acteurs concernés, en délivrant des outils nécessaires et en aidant à la recherche de financements.

Un appel à manifestation d'intérêt, mené en 2021, a permis de faire émerger ces Hubs régionaux. Pour le Grand Est, la création du Hub a été officialisée à Nancy, en juillet 2022, par la Banque des Territoires et le consortium formé par la Ligue de l'Enseignement Grand Est, Emmaüs Connect, le Groupe Pop et WeTechCare. Il a été nommé HUB'EST.

Les missions principales de l'association HUB'EST sont :

- D'animer et de former l'écosystème de l'inclusion numérique du Grand Est et d'accompagner les projets ;
- De booster les projets locaux par des missions de conseil et d'accompagnement dans la recherche de financements ;
- De mettre en place des dispositifs de partage de bonnes pratiques ;
- D'animer le réseau régional des conseillers numériques France Services, en s'appuyant sur les coordinateurs départementaux ;
- De structurer une filière de reconditionnement à l'échelle de la Région.

Au regard des activités de l'association, il vous est proposé que MOSELLE FIBRE y adhère. L'adhésion de MOSELLE FIBRE à HUB'EST pourrait en particulier :

- Constituer une courroie de transmission vis-à-vis de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT), pilote et financeur des actions de médiation ;
- Permettre une plus grande lisibilité de notre action, notamment à l'échelle nationale ;
- Nous permettre de participer au groupe de travail constitué des 10 porteurs de feuille de route, désignés pour chaque département ;
- Nous donner accès au Comité d'Orientation réuni semestriellement.

La cotisation à HUB'EST représente un coût annuel de 2 centimes par habitant sur le périmètre de MOSELLE FIBRE, soit 6 500 €, inscrits au Budget Primitif 2024 du budget annexe dédié à la médiation numérique.

MOSELLE FIBRE doit désigner deux représentants : un représentant titulaire et un représentant suppléant, qui siègeront au sein du Comité d'Orientation.

Après approbation du Bureau, l'adhésion au HUB'EST sera effective au paiement de la cotisation.

Les statuts de l'association sont joints en annexe du présent rapport.

#### **LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**ARTICLE 1** : DECIDE de faire adhérer MOSELLE FIBRE à l'association HUB'EST ;

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Président à nommer les représentants de MOSELLE FIBRE à l'association HUB'EST par arrêté ;

**ARTICLE 3** : AUTORISE le Président à engager les frais liés à cette adhésion ;

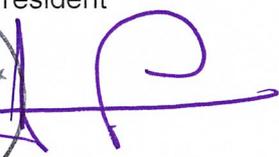
**ARTICLE 4** : AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 17  
Adopté par : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président  
  
Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire  
  
Patrick RISSER